

Vers un cadre d'action post-2015 **pour la réduction des risques de catastrophe**

Introduction

1. Le cadre d'action de Hyogo (CAH) 2005-2015 : *construire la résilience des nations et des communautés face aux catastrophes*, inspire les connaissances, les pratiques, la mise en œuvre, l'expérience et la science pour la réduction des risques de catastrophe. Alors que l'actuel CAH touche à sa fin, il est temps de réfléchir à la suite de l'action et sur les discussions qui s'engageront à la Conférence mondiale de 2015 sur la réduction des risques de catastrophes.
2. Le présent document, « *Vers un cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe* », propose un historique de la question (Section A) ; un aperçu des tendances, des progrès et des défis (Section B) ; et une discussion sur la forme à donner à un cadre d'action post-2015 (Section C). Le document propose également un processus de consultation, un calendrier (Section D), et présente les principaux événements qui se dérouleront d'ici 2015 (voir : Calendrier).

A. HISTORIQUE

3. L'adoption du cadre d'action de Hyogo 2005-2015 par la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophes en 2005, puis par l'Assemblée générale des Nations unies (A/RES/60/195) a été l'apogée d'un processus lancé en 1990 avec la déclaration de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (A/RES/42/169).
4. En 1994, *la Stratégie et le Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr* ont été adoptés par la Conférence mondiale sur les catastrophes naturelles. En 1999, la résolution A/RES/54/219 de l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la stratégie internationale de prévention des catastrophes (ISDR) et créé le secrétariat de l'ISDR, chargé d'assurer sa mise en œuvre.
5. En 2003 et 2004, le secrétariat de la stratégie internationale pour la prévention des catastrophes (UNISDR) a révisé la Stratégie et le Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr. La stratégie et le plan de Yokohama révisés, qui sont à la base du CAH, ont été soumis à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes à Kobe (Japon), en janvier 2005.
6. En tant qu'élément de sa mise en œuvre, il a été convenu qu'il serait souhaitable de réviser le CAH. L'UNISDR a été invité à préparer des rapports périodiques de ses progrès vers la réalisation de ses objectifs et priorités. En conséquence, l'UNISDR a effectué en 2010-2011 une révision à mi-parcours du CAH, en adoptant une méthode participative impliquant les parties prenantes de la réduction des risques de catastrophe.

7. La résolution 66/199 de l'Assemblée générale des Nations unies a demandé à l'UNISDR de faciliter le développement d'un cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe.¹ Dans son résumé, le président de la Troisième session de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe en 2011 a évoqué la présentation d'une première esquisse d'un cadre post-2015 à l'occasion de la prochaine Plate-forme mondiale en 2013. Un projet devrait être finalisé vers la fin de 2014 afin de pouvoir être discuté et adopté à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes en 2015.

B. TENDANCES - PROGRÈS et DÉFIS

L'exposition au risque de catastrophe est en augmentation

8. De 2002 à 2011, on a dénombré dans le monde 4 130 catastrophes dues aux aléas naturels, qui ont provoqué la mort de 1 117 527 personnes et entraîné, au minimum, 1 195 milliards de dollars de pertes économiques. Pour la seule année 2011, 29 782 personnes ont perdu la vie dans 302 catastrophes qui ont affecté 206 millions de personnes et causé des dégâts estimés à 366 milliards de dollars.²
9. De plus en plus de personnes et d'actifs sont localisés dans des zones à haut risque. La proportion de la population mondiale vivant dans des bassins fluviaux inondables a augmenté de 114 %, tandis que les populations habitant le long de côtes exposées aux cyclones ont vu leur nombre croître de 192 % au cours des 30 dernières années. Plus de la moitié des grandes villes du monde, peuplées de 2 à 15 millions d'habitants, sont situées dans des zones hautement vulnérables à l'activité sismique. L'urbanisation galopante ne fera qu'augmenter encore l'exposition au risque de catastrophe.³

Tous les pays sont vulnérables

10. Si les pays en développement, en particulier les petits Etats insulaires en développement et les pays les moins avancés, sont concernés de manière disproportionnée par ce problème, le tremblement de terre et le raz-de-marée du Grand Est du Japon ont clairement prouvé que les pays développés sont également vulnérables face à des catastrophes aussi graves. Les modes de développement non durables, la dégradation des écosystèmes, la pauvreté, les caprices du climat et les phénomènes météorologiques extrêmes se traduisent par une augmentation du risque de catastrophe – d'origine aussi bien naturelle qu'humaine – telle qu'elle met en péril les vies humaines et les efforts de développement.
11. Un nouveau classement mondial établi par Maplecroft, calculant la vulnérabilité de 170 pays aux impacts du changement climatique au cours des 30 prochaines années, montre que certaines des plus grandes économies à la croissance la plus rapide du monde sont confrontées aux risques les plus graves pour leurs populations, leurs écosystèmes et leurs environnements industriels. Cette liste classe 16 pays dans la catégorie à

¹ La réduction des risques de catastrophe offre aux parties intéressées un cadre exhaustif leur permettant de prendre des mesures cohérentes et des initiatives complémentaires grâce à des processus politiques, sociaux, technologiques, économiques et humanitaires sur lesquels baser la résilience.

² EM-DAT The International Database (CRED). <http://www.emdat.be/>

³ UNISDR - Réduction des risques de catastrophe: Bilan mondial 2011 - Révéler le risque, redéfinir le développement.

« risque extrême » face aux futurs effets climatiques, principalement à cause de leurs prévisions de croissance significative.⁴

Conséquences économiques

12. Depuis quelques années, l'on constate que l'exposition des actifs économiques et du potentiel de revenus aux aléas physiques augmente rapidement. Les pays à hauts revenus créent des actifs économiques et des emplois, mais ce faisant un risque de perte d'actifs et de moyens de subsistance à cause d'une catastrophe est également généré. L'impact d'une perte d'actifs économiques et d'emplois suite à une catastrophe est encore plus grave sur les pays à revenus faibles et moyens. Malgré l'ampleur des coûts et de la perte de revenus potentiels, la réduction des risques de catastrophe est encore souvent perçue comme une priorité moins importante que la stabilité budgétaire, le chômage ou l'inflation. L'impact des catastrophes, une fois comptabilisés tous les coûts, peut donc représenter une perte énorme pour tous les gouvernements, notamment en termes d'énergie, de santé, de logements et d'éducation.
13. Pour ne citer que quelques exemples récents, le tremblement de terre et le raz-de-marée survenus dans l'est du Japon en 2011 ont causé une contraction de 1 % de l'économie, d'après les estimations concernant la croissance japonaise pour la même année. Dans la région Asie-Pacifique, ce déclin signifierait un impact de 0,1 à 0,21 % sur la croissance de la Chine, de la Malaisie, de l'Inde, de Singapour et des Philippines, y compris une diminution de 0,2 à 0,5 % de la croissance des exportations de ces pays, du fait de l'arrêt des livraisons d'intrants venant du Japon. En Thaïlande, les inondations de 2011 ont non seulement coûté au pays 40 milliards de dollars, mais elles ont également conduit à une chute estimée à 2,5 % de la production industrielle mondiale.⁵
14. Les pertes économiques dues aux catastrophes vont continuer à augmenter. Depuis 1981, ces pertes augmentent plus vite que le PIB par habitant dans les pays de l'OCDE. Ceci signifie que le risque de perte de richesses dû aux catastrophes liées aux conditions météorologiques augmente désormais plus vite que le rythme de création de ces richesses.⁶
15. Dans de nombreux pays en développement et à revenus moyens, les investissements directs à l'étranger et les investissements privés nationaux dans les infrastructures et l'industrie manufacturière, l'agriculture, le tourisme et les services ne cessent d'augmenter. Le risque s'accumule au fur et à mesure de la croissance des économies. Les nouveaux investissements doivent intégrer des mesures de réduction et d'atténuation des risques de catastrophe, sinon l'exposition au risque continuera à augmenter.

Comptabilisation des pertes consécutives aux catastrophes

16. Peu de pays enregistrent systématiquement les pertes liées aux catastrophes. Une comptabilisation plus précise des pertes permettra de les analyser de manière plus approfondie et de modéliser la réduction des risques. La comptabilisation des pertes dues aux catastrophes encouragera les gouvernements et le secteur privé à assumer leur part du risque et à intégrer des compromis stratégiques dans leurs décisions qui peuvent avoir un

⁴ Maplecroft, *Climate Change Risk Atlas 2011*.

⁵ UNESCAP *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2011—Sustaining Dynamism and Inclusive Development: Connectivity in the Region and Productivity Capacity in Least Developed Countries*.

⁶ UNISDR - Réduction des risques de catastrophe: Bilan mondial 2011 - Révéler le risque, redéfinir le développement.

impact sur le risque. En prenant véritablement en compte le risque de catastrophe, les systèmes nationaux d'investissement public peuvent réduire les pertes dans une mesure impossible à atteindre par une gestion autonome du risque de catastrophe.

Intégrer la gestion des risques de catastrophe dans la planification du développement

17. L'idée que la gestion des risques de catastrophe⁷ (et en particulier les évaluations des risques) doit faire partie intégrante des plans de développement et des programmes d'éradication de la pauvreté est désormais largement acceptée par les experts. Pour que les pays réduisent leurs faiblesses et leur exposition aux risques, une approche beaucoup plus énergique est nécessaire, dans laquelle il est indispensable d'incorporer les mécanismes de développement (tels que les systèmes nationaux de planification des investissements publics, la protection sociale et les investissements dans les infrastructures nationales et locales) afin de réduire les risques et de renforcer la résilience.
18. Il existe différents liens concrets entre la gestion des risques de catastrophe, l'adaptation au changement climatique et le développement durable. Or ces liens n'ont pas été pleinement intégrés aux méthodes de gestion des risques de catastrophe des autorités publiques nationales, des agences internationales de développement et même au propre système des Nations unies. Il faut donc continuer à harmoniser, intégrer et inscrire la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et les programmes d'éradication de la pauvreté et de développement durable. La réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience sont de plus en plus considérées comme faisant partie intégrante d'un nouveau modèle de développement où le bien-être et l'équité sont des valeurs fondamentales et les actifs humains et naturels le pivot de la planification et de la prise de décision.
19. Le concept de développement ou de renforcement de la résilience est utile à cet égard. Il implique la création d'outils harmonisés visant à favoriser une plus grande cohérence et une coordination améliorée des différentes approches. Une méthode de gestion des risques de catastrophe dont le résultat est le renforcement de la résilience conduira aussi à la diminution de la duplication des efforts, à une utilisation optimale des ressources disponibles, à un potentiel accru d'alliances collaboratives et d'actions conjointes entre les disciplines, et à la capacité de fournir de meilleurs conseils aux responsables politiques et aux praticiens de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes.
20. L'exposition aux catastrophes futures a toutes les chances d'être réduite si le concept de gestion des risques de catastrophe est intégré à l'aménagement du territoire, aux plans d'urbanisation et à la planification de la reconstruction post-catastrophe. Toutefois, les données les plus récentes montrent que 15 % seulement des pays à faible revenu font état de résultats positifs en matière d'utilisation de l'aménagement du territoire et du développement de l'urbanisation afin de réduire les risques. L'analyse des processus d'aménagement du territoire au niveau local révèle que seules des informations sur les risques sont utilisées, et que ces informations ne sont pas utilisées dans le cadre de la prise de décisions en matière d'investissement ou de planification.

⁷ La gestion des risques de catastrophe est un concept qui peut être utilisé dans le cadre de la planification et des programmes de développement afin de réduire les risques et la vulnérabilité induits par le développement. Le concept de la gestion des risques de catastrophe comprend l'identification des risques, l'évaluation des risques, le traitement des risques et la communication des risques, qui font partie de la réduction des risques de catastrophe.

Gouvernance et responsabilité

21. Dans la plupart des pays, il n'existe toujours pas de véritable plan d'action exhaustif et cohérent de réduction des risques de catastrophe et prévoyant une coordination entre les différents secteurs et les autorités publiques centrales et locales. Quand elles existent, les dispositions institutionnelles, législatives et politiques de réduction des risques de catastrophe ont tendance à se limiter strictement à une réaction à la catastrophe où il se peut que la présence d'une autorité ou d'une capacité à influencer les décisions concernant la planification du développement et des investissements nationaux ne soit pas prévue. De plus en plus, on considère que les gouvernements sont responsables de la planification et de la mise en œuvre d'une politique efficace de la réduction des risques de catastrophe, appliquée dans la transparence et impliquant toutes les parties prenantes.
22. La portée et la diversité des mécanismes de responsabilité nationaux et internationaux n'ont pas encore été pleinement explorées, ni la possibilité que de tels mécanismes puissent être appliqués au domaine de la réduction des risques de catastrophe. Les mesures de responsabilisation peuvent favoriser la sensibilisation et l'appui des gouvernements et du public aux politiques de réduction des risques de catastrophe. Une culture de la responsabilité améliore l'efficacité de la gouvernance et de la prestation de services.
23. La législation nationale, qui prévoit des systèmes nationaux d'audit et de surveillance parlementaire, pourrait de même promouvoir la mise en place de mécanismes de suivi et de responsabilité, et le suivi de leur conformité. L'accès à l'information, notamment les informations sur les risques de catastrophe, peut également susciter une demande sociale de gestion des risques de catastrophe. La mesure dans laquelle un gouvernement est capable de conjurer les risques d'une mauvaise planification et d'une mauvaise gestion de l'urbanisation, de dégradation de l'environnement et de pauvreté, est un indice clé de sa responsabilité à l'égard des communautés.

Fixation des objectifs

24. Quand il s'agit d'améliorer le sens de la responsabilité et d'accélérer la mise en œuvre des plans, la fixation des objectifs comporte à la fois des défis et des avantages. Ainsi, la discussion sur la fixation des objectifs pourrait être axée sur les secteurs où celles-ci auraient l'impact le plus efficace, par exemple l'évaluation des risques nationaux, les systèmes d'alerte rapide, la gestion des risques hydriques, les investissements financiers dans la gestion des risques de catastrophe, un aménagement du territoire qui tienne compte des risques, l'application de codes de construction et de plans municipaux de redressement post-catastrophe.
25. Il peut aussi s'avérer plus approprié d'identifier et de fixer des objectifs au niveau national ou régional. Sur la base des objectifs définis au plan national, fixer des objectifs régionaux permettrait de tenir dûment compte des spécificités régionales en matière d'aléas et des avancées de la mise en œuvre du CAH. Cette approche peut également stimuler la coopération en matière de question transfrontalières.

Contexte local et action au niveau de la communauté

26. Pour les communautés et les populations locales, le risque est soit un aléa naturel (par ex. inondation, tremblement de terre, glissement de terrain) ou une catastrophe d'origine humaine (par ex. conflit, accident environnemental ou industriel). Pour réduire les risques et déterminer quelles mesures d'atténuation peuvent être prises, il est donc indispensable

de comprendre le contexte local de vulnérabilité et d'exposition. Cette compréhension exigera souvent non seulement la connaissance des aléas naturels mais également des conditions politiques et socio-économiques prévalentes.

27. Si l'implication des autorités et des communautés locales dans la conception et la mise en œuvre de programmes de gestion des risques de catastrophe est une bonne pratique désormais largement reconnue, son application est malheureusement loin d'être universelle. Les ressources allouées aux autorités locales pour la gestion des risques de catastrophe sont insuffisantes. Les données sur les pertes locales sont limitées. Les connexions entre le contexte local et les systèmes nationaux de suivi, entre la comptabilisation des pertes et l'évaluation des risques sont difficiles.
28. Bien que l'on mette davantage l'accent sur les stratégies d'adaptation centralisées et à grande échelle, certaines communautés prennent d'elles-mêmes, quasiment sans lignes directrices ni coordination de la part des organes centraux, des initiatives de réduction des risques, appelées également «adaptation autonome». Dans ces cas, l'attitude appropriée consiste à soutenir une telle action communautaire.
29. Une culture de la planification et de la réglementation basée sur des partenariats et une responsabilité partagée entre les autorités locales et centrales et les communautés exposées aux aléas est encore loin d'être répandue. Cependant, des études, des recherches et les pratiques consolidées confirment que l'implication des communautés et, plus généralement, l'adoption d'une approche participative de la gestion des risques, constituent le mécanisme le plus efficace et le plus durable de réduction des risques.

«Comment» réduire les risques de catastrophe : des orientations existent

30. L'on dispose déjà d'un corpus d'informations important indiquant quelles sont les bonnes pratiques de gestion des risques de catastrophe et quelles sont les mesures qui fonctionnent. Il existe des orientations concernant certains domaines tels que l'évaluation des risques en vue de parvenir à une définition commune des catastrophes et des risques, l'intégration de l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques de catastrophe, le travail au niveau national et local, la vulnérabilité des communautés à l'impact des aléas. Cependant, il est nécessaire de développer et de diffuser davantage d'orientations, de principes et d'outils concernant la mise en œuvre de bonnes pratiques et un appel pressant a été lancé à cet effet.

Avancement de la mise en œuvre du CAH

31. Les efforts mondiaux, régionaux et nationaux visant à réduire les risques de catastrophe et à renforcer la résilience augmentent. Un élan international en faveur de la réduction des risques de catastrophe anime actuellement les discussions sur le développement durable, l'adaptation au changement climatique, les Objectifs du millénaire pour le développement ou, plus largement, les stratégies d'investissement public et privé, et inspire leur planification. Le CAH a joué un rôle clé dans l'amélioration de la compréhension, des connaissances, des méthodes de développement, de la définition des priorités en matière de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience. Le CAH a été le catalyseur de l'orientation de ces efforts sur la voie d'un changement désormais irréversible.
32. Le CAH s'est avéré efficace s'agissant de galvaniser et de rassembler les nombreuses parties prenantes concernées par la réduction des risques de catastrophe, à savoir les

autorités nationales et locales, les forums parlementaires, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, les organismes communautaires et leurs praticiens, le secteur privé, les instituts universitaires et techniques, les médias et les organisations internationales. Le CAH a également prouvé son utilité en soutenant la coopération régionale et les accords en matière de réduction des risques de catastrophe.

33. Le CAH a aidé les gouvernements à introduire une législation nationale de réduction des risques de catastrophe, à mettre en place des systèmes d'alerte rapide et à renforcer leur état de préparation et leurs moyens de réaction aux catastrophes. Les rapports de suivi du CAH suggèrent également que des progrès importants et mesurables ont été accomplis en ce qui concerne les objectifs, les cibles et les priorités du cadre d'action de Hyogo. Ainsi, le nombre de décès liés aux aléas hydrométéorologiques a diminué grâce à une meilleure compréhension de ces phénomènes et à l'amélioration de l'état de préparation et des systèmes d'alerte rapide.
34. Le CAH a favorisé l'établissement d'un lien entre la réduction des risques de catastrophe d'une part, et la gestion des risques liés au climat et l'adaptation au changement climatique, d'autre part. Le rapport spécial sur la gestion des risques liés aux événements extrêmes et aux catastrophes naturelles (IPCC/SREX) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (résumé publié en novembre 2011) montre que de nombreuses mesures de traitement du risque d'aléa naturel, comme une planification avisée de l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement, l'état de préparation et les systèmes d'alerte rapide sont des actions efficaces d'adaptation au changement climatique et, quoi qu'il arrive, utiles. Les parties à la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique ont également reconnu que le CAH était l'un des piliers de leurs efforts d'adaptation au changement climatique.
35. Le CAH contribue également au débat actuel de préparation à la conférence Rio+20 des Nations unies sur le développement durable qui aura lieu en juin 2012, de nombreux pays sujets aux catastrophes soulignant que la réduction des risques de catastrophe leur donne les moyens de parvenir au développement durable sans accroître la vulnérabilité et l'exposition aux aléas naturels.

C. QUEL CADRE D'ACTION POUR L'APRÈS 2015?

36. Quelle forme devrait prendre un cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe? De nombreux avis et options ont été exprimés, notamment une version plus nuancée du CAH existant, la définition de principes directeurs globaux, un cadre normatif ; la définition d'un ensemble d'objectifs, un instrument légalement contraignant de réduction des risques de catastrophe, ou une combinaison des propositions ci-dessus. La recherche d'un plus grand effet de levier des plans, des objectifs et des cibles de développement du successeur des OMD, ainsi que des conclusions de la conférence Rio+20 sur le développement durable, sur la réduction des risques de catastrophe, a également été évoquée.
37. L'actuel CAH a substantiellement contribué à la réduction des risques de catastrophe, mais les objectifs et les priorités d'action sont encore loin d'être réalisés. Un cadre d'action post-2015 de réduction des risques de catastrophe devrait s'appuyer sur l'actuel CAH et être axé sur les éléments qui nécessitent toujours des efforts. Par exemple, un travail renforcé de développement de la priorité d'action 4 – les facteurs de risque sous-jacents –

serait souhaitable. La priorité d'action 1 – gouvernance, mise en œuvre au niveau local et participation multipartite – pourrait également faire l'objet d'une attention spéciale dans un cadre d'action post-2015. Les aspects de genre eu égard à la réduction des risques de catastrophe pourraient aussi faire l'objet d'un traitement plus approfondi dans un cadre d'action post-2015.

38. La définition d'un ensemble de valeurs et de principes sous-jacents pourrait grandement faciliter l'obtention d'un accord international. Des principes et des valeurs de réduction des risques de catastrophe contribueront à donner du sens à la coopération au développement durable.
39. Comme dans d'autres domaines transversaux internationaux, le développement de normes plus nombreuses pourrait faciliter la mise en œuvre de pratiques de haute qualité, surtout dans un domaine aussi complexe que la réduction des risques de catastrophe. À cette fin, il conviendrait d'identifier les secteurs de la réduction des risques de catastrophe ayant le plus besoin d'une attention urgente afin d'y appliquer en priorité des mesures de haute qualité.
40. Quelle que soit la forme que prendra le cadre d'action post-2015, il devra être propre à démultiplier les efforts de réduction des risques de catastrophe, lesquels devront être mesurés à l'aune des résultats du développement. L'accent devrait être mis sur l'élargissement de son champ d'application aux niveaux local et communautaire et inclure une réflexion sur les sujets cruciaux, notamment la question économique d'un investissement accru dans la gestion des risques de catastrophe. Enfin, les débats sur la définition d'un cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe doivent être larges, consultatifs et inclure tous les parties prenantes concernés.

D. VERS UN CADRE D'ACTION POST-2015 POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

41. Requête par l'Assemblée générale des Nations unies, l'élaboration d'un cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe sera facilitée par les multiples résolutions fournissant des orientations en matière de réduction des risques de catastrophe, les conclusions tirées du processus de révision à mi-parcours, les cycles successifs de rapports par pays établis dans le cadre du suivi du HFA/CAH Monitor, l'analyse des rapports de l'évaluation mondiale, les délibérations des plates-formes mondiales, ainsi que les résultats des réunions ministérielles régionales et des plates-formes régionales et thématiques : autant d'éléments qui lui serviront de base.
42. Parallèlement aux discussions qui aboutiront à un cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe, la communauté internationale se rencontrera à la conférence Rio+20 sur le développement durable en juin 2012 et ouvrira la voie à l'agenda du développement post-2015, date cible des Objectifs du millénaire pour le développement. La réduction des risques de catastrophe devra être prise pleinement en compte dans ces agendas, ainsi que d'autres événements majeurs lors desquels sera discuté un cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe (voir le calendrier).
43. Considérant la diversité de parties prenantes intéressées et la nature transversale de la réduction des risques de catastrophe, il est indispensable que tous les acteurs concernés participent à l'ensemble du processus. Cette implication sera également garantie grâce à

une plate-forme interactive dédiée hébergée sur le site www.unisdr.org, à de vastes consultations utilisant l'internet et à un dialogue ouvert avec tous les groupes intéressés, y compris les gouvernements et les autorités locales, les organisations internationales, régionales et les plates-formes thématiques, le secteur privé ; les instituts universitaires et techniques, les ONG, la société civile et les organismes communautaires.

Calendrier

44. Le processus de consultation devra aboutir à un projet qui sera adopté à la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophes en 2015. Le processus se déroulera en deux phases. La première comprendra les consultations centrées sur les questions de fond générales, jusque et y compris la quatrième session de la Plate-forme mondiale en mai 2013. Cette phase sera celle des débats sur les tendances émergentes, les défis et les solutions, et où les liens avec d'autres domaines importants, comme l'adaptation au changement climatique, le développement durable et l'éradication de la pauvreté, l'environnement et l'état de préparation pourront être explorés. Une synthèse ou un exposé initial de la première phase de consultations devrait être présenté à la Plate-forme mondiale en 2013.
45. La deuxième phase s'étendra des débats de la Plate-forme mondiale à la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophes en 2015. Cette deuxième étape sera centrée sur la fixation des priorités majeures et sur la forme que devrait prendre le cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe. Les consultations et le projet de cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe devraient être achevés à la fin de 2014, avant l'adoption du projet par la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophes en 2015 au Japon. Le cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe sera également discuté par l'Assemblée générale des Nations unies en 2015 en vue d'être adopté.

Le groupe consultatif

46. Après l'achèvement de l'examen à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 : *construire la résilience des nations et des communautés face aux catastrophes (CAH)*, le résumé du président de la troisième session de la Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe prendra en compte les travaux permanents d'un groupe consultatif chargé de soutenir le suivi de la Plate-forme mondiale et de contribuer à l'élaboration d'un cadre d'action post-2015.
47. Le groupe consultatif a pour mission de donner au représentant spécial du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe des orientations sur les questions de fonds et de processus liées au cadre d'action post-2015. Le groupe consultatif n'est pas un comité de rédaction, mais il apportera une contribution technique à la diffusion et au suivi des processus de travail. Les membres du groupe consultatif sont invités par le représentant spécial du Secrétaire général.

Consultations

48. Toutes les parties prenantes intéressées par la réduction des risques de catastrophe doivent contribuer et participer aux discussions et aux travaux préparatoires qui conduiront à un projet final de cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe. Un calendrier des principaux événements et réunions est joint au présent document. L'UNISDR coordonnera l'ensemble du processus du CAH depuis son siège de Genève et

ses bureaux régionaux et apportera une contribution en collectant des données sur les travaux d'autres parties prenantes.

49. Une série de vastes questions stratégiques et de sous-questions pertinentes seront formulées en consultation avec les parties prenantes en vue de stimuler les discussions centrées sur les aspects fondamentaux d'un futur cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe. Ces questions seront traitées au cours des réunions rassemblant les parties prenantes au niveau régional et national. Des études analytiques ad hoc approfondies seront commandées ou coordonnées par l'UNISDR et ses partenaires afin d'éclairer le processus au fur et à mesure de son évolution. Des consultations en ligne seront également organisées afin de garantir la diffusion des informations la plus large possible à toutes les parties prenantes impliquées. Un calendrier des réunions de consultation sera publié en mars 2012 sur le site de l'UNISDR dédié au cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe.

Première phase (de mars 2012 à mai 2013)

50. a) Résultats des ateliers aux niveaux régional et infrarégional réunissant différents groupes de parties prenantes : Une série de consultations régionales, organisées par l'UNISDR, par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, sera centrée sur les questions de fond qui devraient être prises en compte dans un cadre d'action post-2015. D'autres consultations viseront à explorer les points de vue de groupes spécifiques de parties prenantes sur un cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe. Ces groupes comprennent, sans limitation aucune : les pays, les autorités et administrations locales, la société civile, la communauté scientifique, le secteur privé, les Nations unies et les organisations régionales.

Action : Secrétariat de l'UNISDR, bureaux régionaux de l'UNISDR, plates-formes régionales et nationales

Période : mars 2012 à février 2013

- b) Études approfondies : Les sujets de ces études thématiques spécifiques, dont le nombre sera limité, seront identifiés au premier trimestre de 2012. Des consultants indépendants, les États membres, ainsi que des instituts universitaires et de recherche nationaux seront invités à réaliser ces études dans le but d'obtenir un point de vue plus analytique et plus approfondi sur des questions spécifiques relatives au cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe. L'attention se portera principalement sur les études qui contribuent à l'identification de solutions et qui facilitent la transition stratégique de la réduction des risques de catastrophe du «que faire» au «comment faire».

Action : Secrétariat de l'UNISDR, consultants indépendants, parties prenantes, instituts de recherche.

Période : mars 2012 - février 2013

- c) Débats en ligne : Afin de garantir que les sujets spécifiques, tels qu'ils ressortent des consultations régionales et des demandes de parties prenantes, puissent être pleinement explorés et débattus, l'UNISDR organisera des consultations en ligne dirigées par des experts de haut niveau, de manière à atteindre un public aussi large que possible. En fonction de la disponibilité des ressources et de l'intérêt des parties prenantes, l'UNISDR prévoit d'organiser des débats jusqu'en mai 2013 et des débats supplémentaires avant la Conférence mondiale.

Action : Secrétariat de l'UNISDR, sur proposition de sujets de débat par les parties prenantes.

Période : de mai 2012 à octobre 2014

Deuxième phase (de la Plate-forme mondiale de mai 2013 à la Conférence mondiale de 2015)

51. a) Analyse de la mise en œuvre du cadre d'action de Hyogo 2005-2015 : L'UNISDR publiera une analyse des progrès réalisés par les États membres et les parties prenantes dans la mise en œuvre du cadre d'action de Hyogo. Cette analyse sera basée sur les rapports soumis par les pays par l'intermédiaire du HFA/CAH Monitor, sur diverses éditions du Rapport d'évaluation mondial et sur les contributions de la première phase des consultations.

Action : Secrétariat de l'UNISDR en consultation avec les parties prenantes.

Période : 2014

b) Réunions au niveau régional : Des consultations seront organisées au niveau régional, via les plates-formes régionales et dans le cadre de réunions ministérielles, afin d'examiner des projets de cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe. À ce stade, des consultations régionales pourraient également avoir lieu afin d'identifier et de convenir des réalisations à inclure dans le cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe.

c) Débats en ligne et soumissions : L'UNISDR continuera à accueillir, sur ses sites dédiés, des discussions en temps réel sur les questions émergentes relatives au cadre d'action post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe. L'UNISDR lancera également un appel à soumissions sur la base des documents de référence et des projets initiaux.

Action : Secrétariat de l'UNISDR et parties prenantes.

Période : juin 2013 – 2014

